

dignité et des desseins que nous confère ce titre de membre de l'Empire, car nous savons tous que nous appartenons à la plus grande famille humaine, famille qui a sa place — et une place élevée — dans l'accomplissement de la destinée de l'humanité.

Le Roi, avec cette royale modestie qui caractérise Sa Majesté, termina son message à la manière d'un père qui, ce jour-là, donne sa bénédiction à tous ses enfants: "Dieu vous bénisse tous!" Puis l'hymne national se fit entendre et tous ceux qui avaient écouté les dernières paroles de Sa Majesté se tinrent debout, la tête respectueusement baissée, et offrirent, en silence, une sincère et fervente prière au Tout-Puissant: "Dieu préserve notre Roi! Puisse-t-il régner longtemps sur nous!"

L'honorable F.-B. BLACK: Honorables sénateurs, avant de demander le consentement de la Chambre pour ajourner le débat, je désire rendre hommage au talent de l'honorable sénateur qui vient de reprendre son siège (l'honorable M. Casgrain). Je ne sais pas de meilleur moyen de faire une plus agréable croisière mondiale qu'en écoutant mon honorable ami. Il possède un fonds de connaissances extrêmement précieuses pour cette Chambre. J'ai l'intention de commenter quelques-unes de ses remarques, mais avec la permission du Sénat, je préférerais attendre à demain.

Sur motion de l'honorable M. Black, le débat est ajourné.

Le Sénat s'ajourne à trois heures de l'après-midi, demain.

SENAT

Lundi, 1er février 1934.

La séance est ouverte à trois heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prières et affaires courantes.

DISCOURS DU TRONE

ADRESSE EN REPOSE

Le Sénat reprend l'étude, ajournée hier, du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session et de la motion de l'honorable M. Hocken qui propose une Adresse en réponse.

L'honorable F.-B. BLACK: Honorables sénateurs, je désire me joindre aux leaders des deux côtés de cette Chambre, ainsi qu'aux autres orateurs qui ont pris part à ce débat, pour féliciter les honorables sénateurs qui ont proposé et appuyé l'Adresse. Je tiens aussi à

L'hon. M. CASGRAIN.

adresser mes compliments de bienvenue à tous les nouveaux sénateurs qui ont été récemment appelés en cette Chambre.

Quant au discours prononcé par l'honorable sénateur de Lanaudière (l'honorable M. Casgrain), je répéterai ce que je disais hier: c'est toujours avec plaisir que nous écoutons notre collègue. Il nous fait parcourir un vaste territoire et ses observations sont toujours extrêmement intéressantes, si elles dépassent parfois le sujet de nos délibérations.

Quelques honorables SENATEURS: Très bien! Très bien!

L'honorable M. BLACK: Les remarques de l'honorable leader de l'Opposition (l'honorable M. Dandurand) m'ont vivement intéressé, surtout en ce qu'elles se rapportent à la Société des Nations; aussi dirai-je quelques mots, pour la première fois de ma vie, sur ce sujet. J'ai toujours eu de la sympathie pour l'œuvre de la Société. J'ai entendu plusieurs discours qui lui ont été consacrés, ici même, mais je n'ai jamais cru que la Société des Nations, telle que constituée présentement, fera, pour le monde, ce que les admirateurs enthousiastes de cette organisation croient qu'elle pourra accomplir. Je n'ai pas de doute qu'elle a produit de bons résultats. Il est incontestable, par exemple, qu'elle a fait quelque chose au sujet du trafic des drogues dangereuses et au sujet de la traite des blanches. La Société des Nations est un corps consultatif qui réunit de temps à autre les représentants des nations qui y adhèrent encore, et qui échangent leurs vues; mais il m'a toujours semblé, et il me semble plus fortement aujourd'hui que jamais, que la Société des Nations ne peut faire que bien peu de choses pour prévenir la guerre, tant qu'elle n'aura pas derrière elle de forces matérielles pour l'appuyer. Plus de vingt conflits armés se sont distinctement déclarés en diverses parties du monde, depuis la Grande guerre, et sans compter ceux qui ont éclaté en Chine où les conflits d'armes ont été presque aussi nombreux. La constitution de la Société des Nations ne semble contenir aucune disposition qui oblige les nations à rester parmi ses membres lorsqu'il leur convient de se retirer. Qu'est-il survenu? Peu de temps après l'institution de la Société des Nations, un certain nombre de nations sud-américaines se sont retirées, soit probablement qu'elles ne voulaient pas payer leurs cotisations annuelles, soit qu'elles désiraient rester libres de reprendre la série de leurs petites guerres dans ces pays. Cette dernière raison n'était guère sérieuse parce que, aussi loin que vont mes souvenirs, les batailles ont été à l'ordre du jour dans l'Amérique du Sud.